

EXPÉRIENCES DU QUOTA ET DE L'ACCÈS COLLECTIF DANS LE DELTA DE LA VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL

;
;

© 2021, IPAR



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.

IDRC Grant/ Subvention du CRDI: 108695-001-Promotion of inclusive land governance to improve women's land rights in Senegal



EXPÉRIENCES DE QUOTA ET D'ACCÈS COLLECTIF: NIVEAUX ET QUALITÉ DE L'ACCÈS AUX TERRES AMÉNAGÉES POUR LES FEMMES DANS LE DELTA

Le phénomène d'ATGE gagne l'ensemble du Sénégal, privant les communautés de leurs droits fonciers, des principaux moyens d'existence. L'IPAR, en partenariat avec le CNCR et aGter, a bénéficié d'un appui financier du CRDI pour exécuter ce projet de recherche-action participative et collaborative.

Ce projet évalue des initiatives mises en œuvre et analyse du contexte global de trois communes, situées dans trois zones agro-écologiques : bassin arachidier, Niayes et vallée du fleuve Sénégal, afin de :

- 1 Identifier et capitaliser les bonnes pratiques et analyser leurs conditions de mise à échelle et de répliquabilité ;
- 2 Proposer des mesures correctives aux gaps ;
- 3 Mieux comprendre les contraintes et opportunités spécifiques de changement en faisant l'état des lieux de chaque commune.
- 4 Tester des solutions alternatives à partir de ces évidences produites

Faible accès des femmes aux aménagements hydroagricoles dans le Delta du Sénégal

- Développement de l'agrobusiness au détriment de l'agriculture familiale
- Impact du changement climatique/environnemental
- Importance du marché foncier
- Epuisement de l'assiette foncière, dynamique de pouvoir entre femmes
- Accaparement des terres restantes par une poignée de quoi
- Coût de l'exploitation des terres irriguées
- Inégalité de genre dynamique de pouvoir entre femmes

Seul 1% des terres aménagées détenues par les femmes

Expérience de l'accès collectif de l'union des femmes productrices de Ross Béthio :

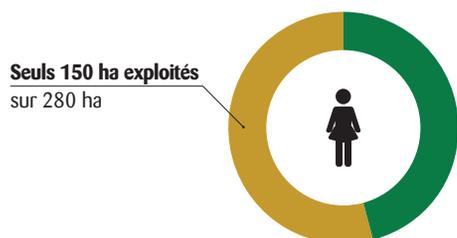
Réhabilitation spécifique de terres pour l'Union des Femmes Productrices de Ross Béthio dans le cadre du Programme Grande Offensive pour l'Abondance et la Nourriture (GOANA) en 2008 (GOANA)

86,4% des bénéficiaires de l'échantillon déclarent n'accéder à la terre qu'à travers la GOANA.

Toutefois :

280 ha pour 1021 femmes, **seuls 150 ha exploités à cause de la salinisation des sols**;

- Eloignement des parcelles par rapport aux lieux d'habitations
- Qualité moindre des terres difficilement exploitables à cause d'un défaut de drainage
- Eloignement des parcelles par rapport au point d'eau
- Coût de valorisation des terres



Expérience du quota dans les aménagements du delta :

Quota : 13,6% des femmes de l'échantillon ont accédé la terre grâce au système de quota

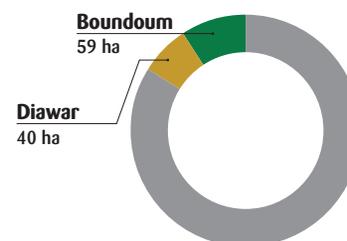
En 1996, **656,66 ha** de la cuvette de Boundoum sont aménagés par la SAED, avec l'appui d'un bailleur allemand KfW qui demande que 10% des terres soient alloués aux femmes des villages environnants

Village de Diawar :

40 ha alloués à 7 groupements (500 femmes) de Diawar, soit un quota de **6,09%**.

Village de Boundoum :

59 ha, soit **8,98 %**, alloués, à 325 femmes



Un quota de **12%** a été alloué aux femmes des villages de Kassack en 2018 dans le cadre du projet PINAR.

Dans la seconde phase des 3PRD il est prévu un quota de **30%**.

Malgré la volonté politique de l'État, le quota reste un objectif et pas encore une réalité. Quand c'est appliqué, il devient souvent un plafond au lieu de rester un seuil pour les femmes.

Recommandations

- Inscrire dans le cadre réglementaire sénégalais le quota d'au moins **30%** de femmes dans les aménagements hydroagricoles